

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BOURG-en-BRESSE
Canton de CHATILLON-sur-CHALARONNE
Commune de MEZERIAT ☎ 04-74-30-25-26 📠 04-74-25-23-27

CONTRAT DE SERVICE

(A déposer en Mairie 15 jours avant la manifestation)

Entre ➤ Monsieur **ROBIN** Etienne Maire
Représentant la commune de **MEZERIAT**

Et ➤ M
Agissant au nom de
Adresse

Il est convenu ce qui suit :

La commune de **MEZERIAT** loue la Salle des Fêtes

le : (Date)

à Mr ou Mme

Société

Afin d'y organiser : (Nature de la manifestation)

Manifestation : **Publique - Privée**

CONDITIONS

Elles sont fixées par Arrêté Municipal du **9 Septembre 2008** N° **95/08** joint, en ce qui concerne la Sécurité -

Elles sont fixées par délibération du Conseil Municipal du **03 Novembre 2008** en ce qui concerne les Tarifs.

- Tarifs applicables pour la manifestation ci-dessus désignée.

N°

MEZERIAT

HORS MEZERIAT

➤ <i>Petite salle</i>	=
➤ <i>Grande Salle</i>	=
➤ <i>Petite salle + Grande Salle</i>	=
➤ <i>Petite salle + cuisine</i>	=
➤ <i>Grande salle + cuisine</i>	=
➤ <i>Grande Salle + Petite Salle + Cuisine</i>	=
➤ <i>Forfait 2^{ème} jour</i>	= _____

TOTAL

-PREPARATION DE LA MANIFESTATION - OCCUPATION DE LA SALLE :

A partir du (date) à (heures)

-DUREE DE LA MANIFESTATION :

du à heures

au à heures

-CLES :

remises le : à heures

à rendre le : à heures

à Mme Isabelle FORET, à la Salle des Fêtes.

- REGLEMENT DE LA LOCATION :

- Chèque de caution : 300 Euros joint
- Chèque de location : joint

A MEZERIAT, le

Le Maire,

A MEZERIAT, le

L'intéressé,

(lu et approuvé)

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'Arrêté Municipal n° 95/2008 du 9 septembre 2008, notamment de l'article 3 concernant les règles de sécurité et s'engage à s'y conformer.

Le locataire s'engage à n'utiliser les locaux indiqués ci-dessus que pour la période suivante :

(Lu et approuvé)

L'intéressé,